



CONCOURS JURIDIQUE 2026

CATÉGORIE: ARTICLE JURIDIQUE

La Fondation du Barreau du Québec a le plaisir d'annoncer la tenue du Concours juridique 2026. Les règles pour la catégorie « Article juridique » sont les suivantes :

1. DESCRIPTION

Cette catégorie vise à récompenser des auteur.e.s ou coauteur.e.s d'article juridique, rédigé en français ou en anglais, traitant d'un sujet de nature juridique. L'article doit contribuer à l'avancement des connaissances en **droit québécois**.

2. ADMISSIBILITÉ

L'auteur.e (ou au moins l'un des coauteur.e.s) doit appartenir à l'une des catégories suivantes:

- Membre du Barreau du Québec
- Membre de la Chambre des notaires du Québec
- Membre de la magistrature
- Membre du corps professoral d'une université
- Étudiant.e inscrit.e dans une faculté de droit, en droit notarial ou à l'École du Barreau du Québec

Le dépôt de candidatures par un tiers (éditeur.trice, collègue ou employeur) est permis.

L'article juridique doit avoir été **publié dans les deux (2) ans** précédant le dépôt de candidature. La date de publication de l'article fera foi de la période accordée pour être admissible.

Sont exclus du présent concours :

- Un article non publié
- Un article portant strictement sur le droit étranger ou sur le droit canadien sans application claire au contexte québécois
- Un article déjà primé dans le cadre du concours juridique.

3. PRIX

Un prix de **4 000 \$** sera décerné à l'auteur.e (ou aux coauteur.e.s, **à part égale**) de l'article primé par le comité d'évaluation.

Ce comité peut également recommander de partager le prix entre deux articles lorsque leur qualité et leur pertinence le justifient ou d'attribuer une mention honorable à un article non lauréat afin de reconnaître la qualité de son contenu.

4. PROCÉDURE

Pour faciliter le travail des membres du comité d'évaluation, l'un.e des auteur.e.s ou le tiers doit soumettre l'article en :

1. Complétant le formulaire de candidature en ligne.
2. Envoyant six (6) exemplaires de l'article, tel qu'il a été publié, en format papier à la **Fondation du Barreau du Québec** à l'adresse suivante:

Fondation du Barreau du Québec
445 boul. Saint-Laurent, Bureau 400,
Montréal (Québec), H2Y 3T8

Le nom de l'auteur.e (ou des coauteur.e.s), la date d'impression ainsi que le titre de la publication doivent apparaître sur chacun des exemplaires.

Prendre note que les exemplaires des articles transmis à la Fondation dans le cadre du concours **ne seront pas retournés aux auteur.e.s** qui ont déposé leur candidature.

5. COMITÉ D'ÉVALUATION

Les articles soumis sont évalués par un comité d'évaluation. Les membres de ce comité sont désignés par le conseil d'administration de la Fondation.

Ni les membres du comité ni les administrateur.trice.s de la Fondation ne peuvent soumettre leur candidature pour le concours juridique.

6. SÉLECTION

Le comité évalue les articles en fonction des critères suivants:

- Intérêt du sujet
- Profondeur et rigueur de l'analyse
- Apport critique
- Qualité et portée de la synthèse
- Originalité et contribution durable à la doctrine juridique québécoise
- Qualité et originalité du style
- Clarté et rigueur de la langue

La Fondation ne déclare de lauréat.e que lorsque la qualité des articles le justifie.

7. PUBLICITÉ

La Fondation utilise tous les moyens de communication à sa disposition (site Web, Infolettre et réseaux sociaux) pour diffuser les informations relatives au concours et à ses règles.

Elle fait également la promotion des articles primés et ceux qui ont reçu une mention honorable.

Les lauréat.e.s, les récipiendaires d'une mention honorable ainsi que les éditeur.e.s sont invité.e.s à faire la promotion du prix obtenu dans leurs réseaux respectifs selon les modalités prévues par la Fondation dans son *Guide de communication et de visibilité*.

8. DIFFUSION

Les lauréat.e.s ainsi que les auteur.e.s ayant fait l'objet d'une mention honorable s'engagent à présenter leur article lors d'une activité ou une formation organisée par la Fondation ou l'un de ses partenaires.

9. DATE DE CLÔTURE

L'article doit être soumis au plus tard le **18 mai 2026 à 23 h 59**. Une décision sera rendue à l'automne 2026.

POUR PLUS D'INFORMATION

Tél. : 514 954-7097 • Téléc. : 514 954-3449
445, boul. Saint-Laurent, Bureau 400, Mtl, QC, H2Y 3T8
www.fondationdubarreau.qc.ca
concoursjuridique@fondationdubarreau.qc.ca



POUR PLUS D'INFORMATION

Tél. : 514 954-7097 • Téléc. : 514 954-3449
445, boul. Saint-Laurent, Bureau 400, Mtl, QC, H2Y 3T8
www.fondationdubarreau.qc.ca
concoursjuridique@fondationdubarreau.qc.ca